

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 MAI 2020 -

### DÉCISION N° 20 - 04 - 029

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 avril 2020 s'est réuni le mardi 26 mai 2020 à partir de 15 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

#### **Décision 2 : L'avenant relatif à la prise en compte du changement de titulaire du marché de maintenance et prestations associées au système de gestion de l'alerte ARTEMIS.**

Depuis sa notification le 2 janvier 2018, la société d'Informatique et de Systèmes, sise 84 Boulevard de la Mission Marchand à Courbevoie, est titulaire du marché de maintenance et prestations associées au système de gestion de l'alerte ARTEMIS. A ce titre, elle assure les prestations de maintenance (corrective et évolutive) et d'assistance concernant le système de traitement de l'alerte utilisé par le SDIS de la Loire, à savoir l'application ARTEMIS.

En 2019, dans le cadre d'une opération de restructuration au sein du Groupe GFI Informatique, cette société a été absorbée par la société GFI PROGICIELS sise 145 Boulevard Victor Hugo à Saint Ouen, en sa qualité d'associé unique. Cette fusion est effective depuis le 31 décembre de la même année.

Le projet de modification (avenant n°1) proposé a donc pour objet de prendre acte de cette fusion et de transférer les obligations prévues au marché de maintenance et prestations associées au système de traitement de l'alerte ARTEMIS, de la société SIS à la société de GIF PROGICIELS.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve le projet d'avenant relatif à la prise en compte du changement de titulaire du marché de maintenance et prestations associées au système de gestion de l'alerte ARTEMIS et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER